

Refonder l'université algérienne

Malik MEBARKI ⁽¹⁾

Introduction

Refonder, et ne pas seulement réhabiliter l'institution universitaire, est plus que nécessaire car les maux dont elle souffre renvoient aux fondements mêmes d'une université résolument moderne et efficace. Cette refondation s'impose en effet en raison d'une part, des dysfonctionnements repérés qui concernent les fondements sur lesquels l'université doit être bâtie en tant que maillon essentiel dans le procès de production de connaissances et d'autre part, des évolutions de la science et des mutations sociétales.

La mise en perspective de l'université actuelle dont les dysfonctionnements sont désormais notoires² explique, sans doute, les insuffisances des modes de gouvernance, de l'organisation universitaire et des fonctions qui y sont exercées en particulier celle de l'enseignant-chercheur. Force est de constater que les différentes réformes qui se sont succédé n'ont pas fondamentalement changé les problèmes structurels que rencontre l'université malgré les nombreuses réformes L'analyse de Ghouati MB de deux réformes espacées sur une période d'une trentaine d'Années (1971 - 2004), la réforme de l'enseignement supérieur (RES) en 1971 et la réforme LMD en 2004 montre qu'elles n'ont pas réglé les dysfonctionnement majeurs ni soulevé l'enthousiasme de la communauté universitaire³.

¹ Bien entendu, la problématique de la refondation de l'université algérienne se pose en des termes différents de ceux visés par les assises de la refondation de l'université française qui étaient prévues en septembre 2020 (voir Beaud. O, Caillé. A, Encrenaz. P, Gauchet. M, Vatin (2010). F, *Refonder l'université. Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*, La Découverte, coll. « cahiers libres », 274 p.).

⁽¹⁾ Université Lille, France

² Salhi M-B, (1998), « *Entre dysfonctionnement et mutation : l'université à partir d'une expérience de gestion* » CRASC p.14,-Oran, « Depuis une décennie, les tensions sont telles que, le fonctionnement de nos universités se réduit à la gestion de problèmes très souvent insolubles. Les acteurs universitaires, notamment les enseignants, mais aussi, les enseignants-gestionnaires réduisent leur action à « colmater » les brèches, face à une réalité pressante qui ne favorise pas des réflexions stratégiques et de fond, touchant au cœur des problèmes, c'est-à-dire aux carences d'ordre structurel en amont et en aval. ».

³ Ghouati A. (2014), « *L'État contre l'Université ? Une comparaison critique de deux*

Notre contribution s'intéresse plus spécifiquement, mais non exclusivement, à l'acteur principal de l'université qui est l'enseignant-chercheur dont le statut ainsi que la fonction ne doivent pas être déconnectés du contexte général et des spécificités de l'université algérienne. Tout cela fait système.

Notre analyse sera structurée en trois parties qui résument notre approche de la problématique de la refondation de l'université algérienne, à savoir :

I- la réhabilitation de la fonction de l'enseignant-chercheur comme fondement de l'institution universitaire ;

II- une réelle autonomie et un fonctionnement démocratique avec des instances élues par la communauté universitaire ;

III- une plus grande ouverture sur l'environnement régional, national et international en satisfaisant les besoins éducatifs et professionnels des populations régionales et des partenaires extérieurs du monde économique, des administrations et des associations font partie également des missions de l'université en tant qu'agent de développement national et local. Ces trois dimensions constituent indéniablement des éléments-clés dans tout processus de refondation et de valorisation de l'université algérienne.

La figure de l'enseignant-chercheur comme fondement de l'institution universitaire

L'enseignement et la recherche sont les deux activités principales de tout enseignant-chercheur. Il ne peut (doit) pas faire l'une sans l'autre. Il appartient à l'enseignant-chercheur d'établir une interaction permanente entre ces deux activités. Ces dernières sont consubstantielles à son statut et à sa fonction.

L'introuvable relation recherche-formation et l'enseignant-chercheur

L'enseignant-chercheur à l'université, en Algérie comme ailleurs, a pour mission l'enseignement et la recherche principalement avec une articulation entre ces deux activités⁴. Cette relation est au cœur même de la pratique d'enseignement dans le supérieur car les enseignants-chercheurs construisent, en principe, leurs enseignements à partir de leurs propres travaux de recherche en s'appuyant sur des résultats de recherche scientifique dans leur champ disciplinaire.

réformes de l'enseignement supérieur en Algérie ». Colloque international « Les sciences sociales européennes face à la globalisation de l'éducation et de la formation : vers un nouveau cadre réflexif et critique ? », 17, 18 et 19 novembre, Université de Picardie Jules Verne (Amiens).

⁴ D'autres missions importantes également comme la participation à la vie de l'établissement et à sa gestion ainsi qu'à l'animation et au rayonnement de l'université ne sont pas à négliger.

Cette relation reste fondamentale dans les projets d'établissement de l'enseignement supérieur. Elle se trouve au cœur des préoccupations des enseignants-chercheurs dès lors qu'ils construisent leurs interventions pédagogiques.

Malheureusement, aux dires même d'un certain nombre d'étudiants et de quelques enseignants-chercheurs en Algérie, cette relation est bien souvent absente dans les enseignements de certains collègues en particulier en sciences économiques, sciences commerciales et sciences de gestion, domaines dans lesquels j'exerce mes fonctions d'enseignant-chercheur.

Ces derniers se contentent de cours académiques sans actualisation et surtout « sans remises en cause des paradigmes dominants dans leur champ disciplinaire » (Sebaa, 2020) où toute recherche personnelle est invisible. Les savoirs fondamentaux d'une discipline sont, semble-t-il, mal ou pas transmis aux étudiants. En effet, il nous est arrivé d'être souvent surpris, lors de séminaires de post-graduation, d'avoir en face de nous des étudiants qui non seulement découvraient des approches théoriques actualisées mais pire encore ignoraient les savoirs fondamentaux qui auraient dû être acquis dans les cycles antérieurs⁵, en raison d'une *spécialisation trop précoce dans les années de licence* (Bouyacoub, 2020). Par ailleurs, comment cette spécialisation peut se faire sans que les savoirs fondamentaux soient acquis ? Quels types de spécialistes et à quelles spécialités forme-t-on ?

Il faudra aussi qu'on revienne aux dispositifs et mécanismes de production et de reproduction des enseignants-chercheurs. Au cœur de ces dispositifs, il y a les Écoles doctorales dont le fonctionnement est sujet à de nombreuses critiques. Quand elles ont le mérite d'exister, ces écoles contribuent peu à la production de recherche et de thèses de qualité et par conséquent les enseignants-chercheurs, au bout de la chaîne, sont mal ou peu formés. Pire encore, ces dispositifs et mécanismes se prêtent à toutes les accusations (corruption, plagiat, etc.) comme, par exemple, l'accès aux doctorats et aux Masters moyennant finances ou autres faveurs, la direction des laboratoires comme fonction dont l'activité principale et même temps son attrait est de distribuer des bourses et autres déplacements à l'étranger.

Au-delà, la question ici soulève une double problématique : celle du contenu enseigné en rapport avec la relation enseignement et recherche et la seconde renvoie aux modes pédagogiques de transmission des connaissances.

⁵ Dans ma discipline de référence, l'Économie, les connaissances fondamentales que sont les éléments de base de la macroéconomie, de la microéconomie, de l'histoire de la pensée économique, des méthodes quantitatives pour ne citer que ces quelques exemples semblent loin d'être acquis par les étudiants de post graduation en science économiques !! .

En effet, comment réaliser cette fameuse relation enseignement-recherche si on ne fait pas (plus) de recherche⁶ ? À l'université, théoriquement, aucun enseignement ne peut s'abstenir de se sustenter de la recherche ? Est-ce « normal » qu'un enseignant-chercheur ne fasse pas de recherche ou ne soit pas soumis à une obligation de production scientifique ? On a effectivement au mieux « une séparation de corps, au sens physique du terme, de l'enseignement et de la recherche au sein de l'université elle-même » (Sebaa, 2020). Quant au mode transmissif de travail pédagogique, au sens de Lesne (1977, p 186), il résulte bien souvent d'une absence de moyens pédagogiques adéquats et d'une méconnaissance de pédagogies alternatives⁷.

Ce processus de *seconдарisation*⁸, sans contraintes, de l'université se trouve facilité voire encouragé par l'institution universitaire. Les enseignants-chercheurs ne sont sérieusement évalués ni sur leurs activités d'« enseignement, ni sur leurs activités de recherche. Un enseignant-chercheur, au sens plein du terme peut-il remplir convenablement ses fonctions et ses missions sans aucune production, ni publication scientifiques validées par ses pairs durant des années ? Quelle vie scientifique peuvent avoir les laboratoires de recherche qui sont réduits à être des coquilles vides ?⁹

Quant à la pédagogie, peut-on se contenter de la production d'un photocopié de cours pour évaluer la qualité pédagogique et scientifique d'un enseignant-chercheur en jetant un voile pudique sur les méthodes de travail pédagogique et les méthodologies qui leur sont sous-jacentes ? Ces dernières sont bien souvent portées sur l'enseignement magistral où la participation active de l'étudiant et le développement de son libre arbitre sont ignorés.

Mais gardons-nous de jeter l'opprobre sur l'ensemble des enseignants-chercheurs dans les champs disciplinaires cités. Bien entendu, il y a un nombre encore substantiel de « vrais » enseignants-chercheurs qui continuent de faire vivre l'université algérienne et qui vivent et travaillent en Algérie ; donc pas d'amalgame. Une partie d'entre eux mérite le respect

⁶ L'absence de recherche n'impacte pas uniquement le contenu et la qualité de l'enseignement mais aussi la nature et la qualité de l'accompagnement et autre direction de mémoire et de thèse. La recherche fonde et légitime le statut de l'enseignant-chercheur.

⁷ Une formation pédagogique des enseignants-chercheurs ne peut être envisagée que si, dans leurs activités, l'enseignement est reconnu comme tel. Il existe des vrais courants de pensée, de recherche et d'action au sein des sciences de l'éducation, visant à transformer et à améliorer les pratiques pédagogiques dans les universités. Des Centres de recherche sur la pédagogie universitaire sont développés dans les universités occidentales (Canada, Belgique, France, entre autre) mais aussi dans des pays du sud, comme par exemple le Maroc. Il existe même une association internationale de pédagogie universitaire (AIPI).

⁸ La seconдарisation, ici, est la réduction des activités de l'enseignant-chercheur au seul enseignement comme dans un lycée, collège ou école mais en moins contraignant car il n'y a pas de contrôle d'un inspecteur ni de volume trop important d'heures d'enseignement.

⁹ Les modes de gouvernance et de gestion des laboratoires contribuent, peut-être, à l'« anémie » de certains laboratoires.

et surtout la considération d'autant plus qu'ils travaillent souvent dans des conditions difficiles avec une reconnaissance aussi faible que leur niveau de rémunération.

L'enseignant-chercheur, un statut et une fonction à réhabiliter

En effet, on ne peut pas refonder, repenser et revaloriser¹⁰ l'université algérienne sans réhabiliter, entre autres, le statut et la fonction de l'enseignant-chercheur. Pour ce faire, une évaluation scientifique et pédagogique tout au long de sa carrière est alors indispensable. L'évaluation actuelle, si elle a le mérite d'exister, n'en reste pas moins à parfaire. Une bonne évaluation scientifique et non bureaucratique par les pairs au niveau local et national, en matière de recherche, doit concerner aussi bien les individus que les institutions¹¹ et revues scientifiques.

C'est dans le cadre du processus de recrutement que des exigences scientifiques de publications sérieuses et des engagements d'implication dans la gestion des dispositifs de formation ainsi que, éventuellement, dans les structures, voire dans le rayonnement de l'établissement doivent être requises. En tout état de cause, c'est principalement la recherche qui doit déclencher le besoin de création d'un poste d'enseignant-chercheur au niveau d'un laboratoire et/ou d'un établissement universitaire censé refléter les besoins de la société.

Le premier niveau donc, dans un processus de recrutement, doit être l'établissement et/ou le laboratoire de recherche concerné par le poste à pourvoir puisque, à priori, il est à la source de la création du poste. C'est donc aux enseignants-chercheurs de cet établissement/laboratoire, élus par leurs pairs qu'il revient la charge de fournir les arguments déterminants en vue de recruter le (la) futur (e) collègue. Une fiche d'évaluation avec les critères notés devrait pouvoir être consultée par la/le candidat(e), pour tout éventuel recours.

Le niveau central, au niveau national, doit être un lieu de validation des critères scientifiques à la base du recrutement des candidats et de contrôle de l'éthique de la procédure de recrutement afin de débusquer, éventuellement toute tentative de « localisme » et/ou de népotisme. Le niveau central est également l'instance de recours et d'harmonisation des processus de

¹⁰ Il est indispensable d'améliorer les conditions de travail et de rémunérations des enseignants-chercheurs sous peine d'aggraver la fuite des cerveaux et surtout ne pas oublier que « à force de faire semblant de les payer, ils feront semblant de travailler ». Si on ajoute à cela, l'absence de moyens matériels et d'outils pédagogiques de base comme par exemple une connexion Internet et/ou d'une bibliothèque suffisamment bien dotée, un bureau, il devient dès lors difficile de travailler à l'université. Comment peut-on avoir, par exemple, un enseignement à distance de qualité, si recherché par ces temps de pandémie, si on ne s'assure pas que les étudiants disposent d'un ordinateur et d'une connexion Internet ?

¹¹ Les institutions représentent les laboratoires de recherche (production scientifique collective) et les établissements universitaires (critères qualité, rendements interne et externe, rayonnement etc.). La nécessaire autonomie de ces institutions n'exclut pas leur évaluation.

recrutement. Cette instance est composée d'enseignants-chercheurs de la même discipline, également élus par leurs pairs dans des élections démocratiques. Ainsi, le caractère objectif et harmonisé du diplôme national est garanti quelle que soit l'université algérienne qui le délivre.

Ce processus devrait être identique pour l'évaluation régulière de tout enseignant-chercheur en exercice. L'évaluation régulière et permanente de ses activités est le meilleur garant de la qualité de son travail et l'assise sur laquelle doit reposer sa reconnaissance et sa rétribution tout au long de sa carrière. Doit-on insister, au risque de se répéter, que cet *idéal-type* du statut de l'enseignant-chercheur réhabilité ne peut être effectif que dans une université jouissant d'une grande autonomie scientifique, pédagogique, administrative et financière ?

Démocratie, autonomie et responsabilité des établissements universitaires

Mais, il va de soi et on l'a bien compris, que tout ceci n'a de sens que dans une université dont la gouvernance¹² est démocratique reposant sur des élections libres à tous les échelons des établissements universitaires ; élections mobilisant la participation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Cette démocratie est la pierre angulaire du système universitaire au niveau scientifique (commission d'enseignants-chercheurs de l'établissement élus chargés de recruter et d'évaluer leurs collègues appartenant à la même discipline) ainsi qu'au niveau de la gouvernance de l'université (rectorat), des facultés, des laboratoires ainsi que d'autres éventuelles composantes d'une université. Une réelle démocratie à l'université va de pair avec la nécessaire liberté académique. L'une ne va pas sans l'autre.

La démocratie va de pair également avec la responsabilité des individus comme des structures. Pour cela, « l'accord des collègues voire leur adhésion, leur implication et leur confiance sont les garants incontournables du succès et de l'efficacité, au moyen d'un vote, pour des mandats limités dans le temps et en nombre » (Khelladi, 2021).

De même, l'existence de divers conseils, comme lieux de débats et de décision, composés de représentants élus de la communauté universitaire et du monde extérieur (administration, personnels, étudiants et partenaires extérieurs) permettra d'exercer un contre-pouvoir nécessaire dans un fonctionnement réellement démocratique. Ces conseils sont également les instances d'exercice de l'autonomie administrative et financière. C'est aussi en cela qu'ils sont nécessaires au fonctionnement démocratique. Faute de

¹² Le mode de gouvernance actuel avec les nominations des responsables (Recteur, Doyen) ne correspond pas à une gouvernance démocratique et participative.

quoi, on aura une pseudo-démocratie qui ne changera pas grand-chose à la situation actuelle voire qui l'empirera !

Il va sans dire que la démocratie universitaire suppose également une grande autonomie des universités¹³, mais une autonomie inscrite dans le cadre du service public et impliquant une organisation démocratique des établissements. L'autonomie en tant que mouvement dynamique changera, à ne pas douter, profondément le visage de l'université tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la formation, de la recherche, de la politique des ressources humaines, du partenariat et de l'ouverture à la société. En effet, elle ne saurait être réduite à la dimension administrative et financière mais doit impérativement concerner les domaines de la pédagogie et de la recherche sans oublier la gestion des ressources humaines et même, dans un cadre délimité, les relations avec les partenaires extérieurs.

L'autonomie pédagogique commence dès le recrutement des étudiants. A ce sujet, il est, pour le moins, surprenant que l'université n'ait que très peu de marge de manœuvre et donc d'autonomie dans le recrutement de ses étudiants. Mettre en avant, à juste titre, le droit d'accès à l'université des détenteurs du baccalauréat est parfaitement compatible avec une plus grande autonomie des universités dans le recrutement. L'orientation et la réussite universitaire pourraient s'améliorer significativement et permettrait de nouer des relations fructueuses avec les autres établissements d'enseignement (voir plus loin, note bas de page 13).

D'emblée que l'on se rassure. L'autonomie ne signifie nullement absence de contrôle. Au contraire, elle consolidera et légitimera le rôle de la tutelle administrative¹⁴ et de la tutelle scientifique qui devront plus se consacrer à un pilotage stratégique, incarnant la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

En outre, l'autonomie c'est plus de liberté et plus de responsabilité et donnera plus de légitimité face aux partenaires extérieurs. De manière

¹³ Le système Licence Master Doctorat (LMD), quoiqu'on puisse en penser, requiert, entre autre, une grande autonomie et une adaptation au contexte universitaire algérien. Sa mauvaise interprétation et donc sa mauvaise application en Algérie ne résulte-t-elle pas de la faible d'autonomie dont souffre l'université algérienne ainsi que de sa faible ouverture vers l'extérieur, ou alors, de la volonté de refuser de « *se mettre à l'heure des processus d'homogénéisation contrôlée, formellement générés par la mondialisation* » ? (S. El Hermassi, « Langues, cultures, enseignement/apprentissages, CECRL et mondialisation : actes du colloque international, Hellemmes-Lille, 16 et 17 avril 2010 / organisé par l'AMIFA (association monsoise pour l'insertion, la formation et l'alphabétisation, France ; Cela dit, les problèmes d'implémentation relatifs à la formation des personnels et de l'ingénierie de formation ont sérieusement compliqué son application comme le souligne à juste titre Miliani. M « *La réforme LMD : un problème d'implémentation* », 75-76 | 2017, mis en ligne le 17 décembre 2018, <http://journals.openedition.org/insaniyat/17446> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.17446>.

¹⁴ La bureaucratie administrative étouffe l'université algérienne. Sa vocation scientifique doit instituer la primauté de la recherche et de la pédagogie sur l'administratif.

générale, sans une relative autonomie, la liberté de la recherche et donc de la science ne saurait être garantie. De même, il ne saurait avoir un enseignement de qualité dans l'université sans que celle-ci ne soit réellement autonome.

L'université autonome pourra, ainsi, élaborer, en concertation avec les membres de la communauté universitaire, des projets d'établissement qui donneront une lisibilité et une direction à la fois pour son personnel et pour son environnement. Car n'oublions pas que l'institution universitaire est aussi un agent de développement au service de la société, ancré dans un territoire localisé.

Son ancrage territorial peut se mesurer au taux d'insertion professionnelle de ses étudiants diplômés sur le marché du travail local et régional et/ou aux conventions passées avec des partenaires extérieurs situés dans la région tant dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche, Cet ancrage lui permettra de répondre, autant que possible, aux besoins économiques et sociaux des populations locales sans négliger les besoins nationaux et internationaux. L'ancrage dans les territoires ne peut laisser la bureaucratie et le centralisme de la tutelle gérer seuls l'institution universitaire.

Autonomie et ouverture à et sur l'environnement extérieur¹⁵

Pour l'institution universitaire autonome, intégrer les besoins de son environnement n'est pas un reniement de l'idéal humaniste, ni une adhésion à l'utilitarisme.

L'autonomie et l'ouverture de l'université, à et sur son environnement extérieur, sont liées. L'environnement extérieur n'est pas réductible entreprises publiques ou privées. Il comprend les administrations, les établissements d'enseignement du second degré¹⁶, les associations, les syndicats et les territoires au service duquel l'université se trouve, en tant

¹⁵ Nawel. D (2012), Algérie 360°, 29 septembre 2012, « *Enseignement supérieur, l'université face à ses dysfonctionnements* », ...ces dysfonctionnements s'articulent autour de l'inadéquation entre le formation universitaire et ses projections professionnelles, les difficultés d'insertion professionnelle dans le marché de travail les diplômés de l'enseignement supérieur, l'absence de canaux de communication entre l'entreprise et l'université, le manque de visibilité et de lisibilité internationales les diplômés nationaux, les pratiques pédagogiques obsolètes, le repli de l'université algérienne sur elle-même ainsi qu'une recherche universitaire déconnectée les réalités », 1ère session de la commission nationale d'évaluation les établissements d'enseignement et de formation supérieurs et le conseil national d'évaluation de le recherche scientifique et de développement technologique 2012.

¹⁶ Des relations fortes avec ces établissements situés sur le même territoire doivent être nouées car une bonne partie des étudiants proviennent de ces derniers. Des activités en amont de l'arrivée des primo-étudiants à l'université sont nécessaires à une bonne adaptation et permettront, à ne pas douter, de lutter efficacement contre les échecs dans les premiers cycles des études universitaires et contre les orientations hasardeuses.

qu'agent de développement local. L'université est un agent de développement ; nous ne le répéterons jamais assez : « Les universités ne sont plus de simples prestataires de services, mais des acteurs stratégiques du développement urbain » (Bourdin, 2010)

Mais l'environnement extérieur de l'université est constitué d'abord des hommes et des femmes ayant prématurément quitté ou n'ayant jamais accédé à l'enseignement supérieur.

L'ouverture de l'université aux « non-publics » de la région et d'ailleurs

L'élément humain est central dans l'environnement de l'université. C'est donc à lui que l'université doit s'ouvrir en particulier les personnes en activité et/ou en rupture de scolarité qu'elles soient issues de la région ou d'ailleurs.

Les très grandes difficultés matérielles et humaines que connaissent les universités algériennes qui croulent sous le poids de la demande étudiante sont indiscutables. Pour autant, cela ne les exempte pas de réfléchir aux possibilités d'élargissement des voies d'accès aux études supérieures en particulier pour les personnes déjà actives n'ayant eu peu ou pas la chance de poursuivre leurs études. Ne percevoir que la figure traditionnelle de l'étudiant au risque d'entraver une des missions fondamentales de toute université qui est celle d'accueillir d'autres apprenants-étudiants potentiels comme les salariés et les demandeurs d'emplois est contraire à la noble mission de service public.

Ces personnes, parfois titulaires de diplômes d'accès aux études supérieures pour certaines d'entre elles et qui, pour de multiples raisons, ont dû interrompre leurs cursus universitaires, souhaitent reprendre des études **pour achever ou compléter la formation initiale et améliorer in fine leur situation professionnelle** (Robert, 2020).

Cet élargissement aujourd'hui, pourra-t-on me rétorquer à juste titre, est quasiment impossible. L'encadrement pédagogique, au regard des missions traditionnelles de formation initiale pour les jeunes étudiants est déjà problématique tout comme les infrastructures et le cadre juridique inadapté. Le nombre de places pédagogiques, permis par les dotations budgétaires, est insuffisant au regard du nombre de candidats étudiants. Cependant, la régulation des flux étudiants ne peut se satisfaire des seuls moyens budgétaires. Là comme ailleurs, une réflexion politique sur le rôle et les fonctions de l'université dans la société s'avère indispensable.

Bien sûr, tout cela ne peut se faire, raisonnablement, qu'à moyen ou long terme. Mais il n'est pas inutile d'intégrer, dans la réflexion globale sur l'université algérienne, ces problématiques.

De plus, les mutations des systèmes productifs et professionnels, l'évolution de la science, des connaissances et de la technologie à l'échelle de la planète concernent aussi l'Algérie. Dans ce cadre, la formation tout au long de la vie est, désormais, requise (Mebarki, 2003). Notre insertion dans la dynamique de la globalisation en dépend.

La mission de service public de l'université qui est de former surtout des citoyens, l'oblige à ouvrir grand ses portes pour accueillir ce « non-public »

En effet, l'accueil des « non-publics » (salariés et demandeurs d'emploi) permet de, non seulement, satisfaire des besoins professionnels, sociaux, éducatifs et culturels légitimes de cette population mais également contribue à leur ascension sociale et économique. Une reprise d'études pour mener à bien un projet professionnel ou personnel ou un projet de reconversion professionnelle répond parfaitement aux exigences de la formation tout au long de la vie. L'existence de l'université de la formation continue (UFC) est souvent perçue comme une des raisons pour laquelle les universités se déchargent de la formation continue. Ceci contribue à la dévalorisation des formations que l'UFC dispense et des diplômes qu'elle délivre.

En outre ces adultes en formation, même sans diplôme, ne sont pas pour autant dépourvus de connaissances et de savoirs faire qui seraient bien utiles aux universitaires et qui enrichiraient, à ne pas douter, les dispositifs de formation traditionnels au sein de l'université.

L'extrême richesse, tant au niveau des vécus qu'au niveau des attentes et motivation de ces personnes à suivre ou poursuivre des études universitaires, est souvent soulignée par les spécialistes des sciences de l'éducation (Courtois & Pineau, 1991).

En outre, l'expérience acquise est, on le sait, une source d'enrichissement de connaissances qu'on peut valider dans le cadre de l'obtention d'un diplôme par la voie de la validation des acquis professionnels comme cela se pratique dans beaucoup d'universités étrangères. La reconnaissance par la validation de l'expérience comme moyen d'accès ou d'obtention de diplôme y est souvent institutionnalisée (Mebarki et al. 2016).

La confrontation des diverses formes de savoirs permet et installe le « doute stimulant » et la mise en cause de nos certitudes, pas toujours scientifiques, mais aussi nos pratiques pédagogiques¹⁷.

Toutefois, l'accueil de ces adultes, ne se limite pas à la réglementation mais concerne également et surtout les aspects organisationnel et pédagogique sans oublier la nécessaire mutation culturelle et un changement radical des représentations individuelles et collectives de l'ensemble de la communauté universitaire et sans doute de la société.

¹⁷ Grâce à son expérience et son vécu, l'apprenant devient acteur de son apprentissage et non pas un cerveau vide qu'il s'agit de remplir !

A côté de la recherche et de la formation initiale, la formation continue est également une des missions de l'université (Mebarki, 2003).

Le fait est que l'université algérienne « fait surgir bien des griefs » (Sebaa, 2020). Pire encore, « Elle souffre en réalité et dans sa vie de tous les jours des maux qui flétrissent la vie et l'espoir des Algériens » (Khelladi, 2021).

Elle pose questions quant à ses résultats académiques et scientifiques et aux possibilités d'insertion professionnelle qu'elle offre à ses diplômés. Les conditions de travail et d'étude médiocres qu'elle propose à la communauté universitaire sont souvent soulignées¹⁸. Point besoin de démarche qualité et/ou d'analyse en termes de rendements internes et externes préconisés par les économistes orthodoxes de l'éducation quand une simple connexion à Internet relève du miracle !

Par ailleurs, Sebaa à raison de dire que *l'institution universitaire ne peut pas être dissociée de l'idéal humaniste et qu'on doit l'objectiver par le recours à la notion de savoir universel, affranchi de la tutelle du « savoir » officiel*. La liberté académique en effet est une liberté fondamentale. Liberté de penser, de rechercher et d'enseigner doit être un principe irrévocable dans toutes les activités universitaires.

Sans réduire l'université à sa seule mission d'utilité, l'objectif est qu'elle joue son rôle naturel dans la production et la diffusion des connaissances provenant du savoir universel mais aussi du savoir-faire professionnel régional, national et international.

Objectiver l'université au travers des savoirs théoriques et fondamentaux et satisfaire les besoins économiques et professionnels ne nous semblent pas contradictoires mais complémentaires.

En effet, il s'agit plus de diversifier l'offre pédagogique universitaire que de la réduire à des formations professionnelles.

L'université doit avoir cette ambition de dispenser ces deux types de savoir. Pour cela, un aménagement de l'offre de formation ainsi que des modalités pédagogiques et organisationnelles sont indispensables dans le cadre d'une autonomie universitaire plus développée.

Le procès de production de connaissance anémique et le statut étriqué du savoir, corrélés au statut non moins étriqué de la compétence dans le champ économique, montre, si besoin est, que l'université algérienne est si peu articulée à l'utilité et à l'universalité.

¹⁸ L'absence de connexion Internet, de téléphone, de centre de documentation correct, etc. qui constitue le minimum vital caractérisent bon nombre d'établissements universitaires algériens. Autre exemple, il arrive qu'une des plus grandes universités algériennes travaille, singulièrement, à temps partiel en raison de l'absence de transports adéquats pour les étudiants !!

Le processus de sa refondation passera nécessairement par cette articulation. Dans ce cadre, la professionnalisation de certaines formations universitaires, en tant que réponse à la demande sociale (Agulhon, 2007), devient incontournable surtout si elle est accompagnée voire précédée d'une solide base en formation générale.

Les filières professionnalisantes comme passerelles entre l'université et le monde du travail : une nécessité¹⁹

La création, au sein de l'université, de filières réellement professionnalisantes dans un cadre maîtrisé légalement en parfaite harmonie avec une autonomie responsable permettra aux acteurs économiques et sociaux de trouver une certaine satisfaction de leurs besoins de formation et de qualification et surtout améliorera les conditions d'une insertion professionnelle de l'étudiant²⁰.

En outre, la professionnalisation de quelques formations ouvrira d'avantage l'université à son environnement en permettant à la communauté universitaire de mieux connaître et mieux comprendre cet environnement grâce, aussi, aux activités de formation et de recherche que l'on pourra y mener²¹.

Ce rapprochement²² de ces deux univers, éducatif et productif, constituera un choix supplémentaire donné aux étudiants désireux de s'orienter vers le monde du travail plutôt que vers la recherche²³. Il constitue alors une condition *sine qua non* dans les filières professionnelles. Évidemment ce rapprochement ne peut se faire correctement que si l'université et son environnement extérieur sont configurés structurellement et en autonomie pour être à même de recevoir et de donner l'un à l'autre. Or ce qui passe aujourd'hui, c'est une totale méconnaissance mutuelle. Les deux fonctionnent comme des vases clos sans presque aucun lien ni échange entre eux.

¹⁹ On peut consulter avec beaucoup d'intérêts les travaux de R. Wittorski sur la professionnalisation de la formation (voir bibliographie).

²⁰ Même s'il est vrai que l'insertion professionnelle dépend, aussi, en plus de la formation, des qualités individuelles et l'état de la conjoncture sur le marché du travail comme le soulignent les différents travaux parus sur cette question dans la Revue Formation-Emploi depuis ces dernières décennies.

²¹ Paradoxalement, il faut s'adresser aux missions économiques des ambassades étrangères et aux institutions internationales pour obtenir des informations économiques plus ou moins sérieuses sur le tissu économique algérien.

²² Il est bien question de rapprochement et en aucune manière de soumission. Comment ne pas avoir en mémoire l'article, Idéologies et appareils idéologiques d'État de Althusser, L. (1970, juin), *La Pensée*, (151).

²³ Il est entendu que la vocation première de l'université est, en produisant, de se reproduire en formant les futurs collègues enseignants-chercheurs. Cependant, tous les étudiants ne veulent pas devenir des universitaires. Nombreux aspirent à d'autres fonctions et métiers. De plus, le rôle de l'université est aussi de former à d'autres fonctions que l'enseignement et la recherche.

L'université est repliée sur elle-même. Elle s'ouvre peu aux partenaires extérieurs alors qu'elle a vocation à l'universalité.

Le monde des institutions économiques et administratives est tout aussi fermé à l'université, en dehors de l'approvisionnement en diplômes, quand le besoin se fait sentir, quitte, parfois, à remettre en cause, la qualité de ces diplômes. Le paradoxe, parfois, est remarquable. En effet, alors que bon nombre de cadres en entreprises et dans les administrations sont des diplômés de l'université, certains ne continuent pas moins à dénigrer cette université en la qualifiant de « fabrique de chômeurs ».

Selon Yousnadj (2020), les raisons de cette double fermeture, université-industrie, *tiennent* au fait « qu'elles étaient engluées dans leurs problèmes quotidiens et aucune n'a ressenti que la solution est partiellement détenue par l'autre ».

Pour collaborer il faut une volonté commune et une conscience des intérêts et valeurs ajoutés que peut apporter l'autre à soi et réciproquement. Yousnadj nous dit, à juste titre, qu'« il ne peut y avoir de relation Université-Industrie s'il n'y a pas de besoins réels et des interfaces pour les formuler et accompagner leur résolution ? ».

L'absence de relations entre l'Université et l'Industrie, en particulier, tient aux configurations spécifiques différentes nous précise Yousnadj. Ce dernier souligne que « les poids des problèmes et des urgences internes de chaque partie ont fait le reste : un glissement vers une quasi-rupture de fait ».

La généralisation à l'entreprise de l'absence de relation avec l'université peut se faire sans risque de se tromper.

En effet, ces deux institutions, en Algérie, n'ont pas été (et ne sont, sans doute, pas encore) structurées dans une perspective de collaboration. Les « torts » sont partagés. Dans ce cas et compte tenu de l'évolution des connaissances, des savoirs, de la technologie, des professions et des contraintes de la compétitivité nationale et internationale aucune des institutions n'a objectivement intérêt à ignorer l'autre.

Le rapprochement est aujourd'hui extrêmement difficile en raison d'une réglementation, éventuellement, inadéquate, voire désuète²⁴ et surtout de carcans de part et d'autre qui entravent toute tentative de collaboration véritable. Ils ont pourtant tout intérêt à collaborer. Le rapprochement de ces deux univers²⁵ concerne les formations mais aussi la recherche, le conseil, l'expertise, les études et bien d'autres prestations encore.

²⁴ Le problème ne vient pas nécessairement de l'absence de réglementation régissant les relations entre l'université et le monde du travail en particulier les entreprises, les administrations, les associations etc.

²⁵ La notion générique de « univers » ne se limite pas ici à l'entreprise mais comprend aussi les autres institutions comme les associations, les administrations et les collectivités locales.

Ce que l'université peut obtenir des partenaires extérieurs par la professionnalisation de quelques filières

S'agissant de l'institution universitaire et des enseignements qui y sont dispensés, comment peut-on enseigner et apporter un regard critique sur le management, la gestion des ressources humaines, la technique et la technologie et bien d'autres choses si on a qu'une vue théorique et qu'on ignore totalement la réalité des organisations ?

Même si l'enseignant-chercheur est au fait de l'état de l'art dans sa discipline, une connaissance du « terrain » lui permettrait de confronter les approches théoriques, provenant souvent de l'étranger, à la réalité régionale et nationale. Ce serait alors une manière tout à fait honorable de contribuer à la production des connaissances.

De plus, la mise en place de formations professionnalisantes aux niveaux Licence et Master améliorera incontestablement l'insertion dans le monde du travail des étudiants et contribuera à élever l'attractivité de l'établissement universitaire.

La professionnalisation à l'université peut recouvrir deux dimensions : l'acquisition de compétences professionnelles reconnues, mais aussi l'accompagnement des étudiants dans leur parcours d'études en vue de leur future insertion sur le marché du travail.

Cette professionnalisation va obliger les universités non seulement à revoir la construction de son offre de formation mais également à mettre en œuvre des structures ad hoc. [Par exemple, un conseil de perfectionnement spécifique à chaque filière de formation professionnalisante, composé d'enseignants-chercheurs et de représentants du monde du travail, est évidemment indispensable pour rapprocher davantage les formations aux besoins des métiers et professions.

Répondre aux besoins du marché du travail ne trahit nullement l'idéal universitaire. Au contraire, il recentre l'université au cœur de la relation formation-emploi même si, celle-ci, n'est pas toujours évidente à établir. Pour qu'elle réussisse à atteindre cet objectif, l'université doit se rapprocher du monde du travail en professionnalisant certaines filières de formation avec l'aide et l'implication des professionnels.

La nécessaire implication des professionnels dans l'ingénierie de formation des filières professionnalisantes

La professionnalisation de certaines formations doit concerner l'ensemble de l'ingénierie de ces dernières avec l'implication des « professionnels²⁶ » venant de différentes organisations, productives ou non. Elle doit concerner également les différentes étapes de cette ingénierie ; de la conception des

²⁶ « Professionnels » signifient les Cadres, Ingénieurs, Techniciens issus du monde du travail qu'ils soient en entreprise, dans une administration ou dans une association.

formations à leur évaluation, sans oublier l'incontournable stage professionnel.

Cette implication ne doit pas se réduire aux seuls « enseignements²⁷ » mais doit intégrer la présence et la participation des professionnels aux différents jurys d'évaluation et de certification conjointement avec les enseignants-chercheurs et sous leur responsabilité²⁸.

Le recours à des professionnels, au moins dans les enseignements, est déjà permis par le décret 01-294 d'octobre 2001. Il constitue une bonne base à partir de laquelle, on peut, par l'apport des professionnels et des invités, « aérer » l'université et enrichir les savoirs enseignés. C'est également un outil d'ouverture à l'environnement extérieur.

Pour cela, il faudra d'abord l'appliquer²⁹ et ensuite l'aménager en assouplissant les conditions de recrutement et les conditions de contractualisation et de rémunérations comme le souligne Ali Yousnadj.

Recruter un professeur associé ou invité³⁰ dans le cadre de projets de recherche par exemple ne peut se faire selon les mêmes critères que pour le professionnel.

En effet, recruter un professionnel pour des interventions ponctuelles ne doit se faire qu'au regard de critères de statuts et de fonctions exercés par ces professionnels. De même la détention d'un doctorat voire d'un diplôme universitaire moins élevé ne doit pas être une condition rédhitoire au recrutement de ces personnes. Le critère principal doit être la compétence professionnelle et la pertinence du poste occupé par rapport aux besoins de la filière professionnelle.

Ce ne sont pas des enseignants-chercheurs ni des enseignants. On n'a donc pas à attendre d'eux qu'ils dispensent des enseignements. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi dit-on. Les enseignants-chercheurs ne sont pas évalués sur leurs enseignements ni sur leurs qualités pédagogiques. Il nous semble, dès lors, inapproprié d'évaluer les professionnels là où les spécialistes, dont c'est le métier, ne le sont pas !

²⁷ Le décret exécutif 01-294 du 13 Rajab 1422 correspondant au 1^{er} octobre 2001 fixant les conditions de recrutement et d'exercice au sein des établissements d'enseignement et de formation supérieurs des enseignants associés et des enseignants invités. Notons que l'autorisation donnée aux « personnes morales de droit privé » est prévue explicitement dans la loi n°08-06 du 23/02/2008. Elle est toujours en vigueur.

²⁸ Il est vrai que cela impliquera une véritable révolution culturelle aussi bien dans l'université que dans son environnement extérieur !

²⁹ Sauf erreur de notre part, il ne nous semble pas que le décret 01-294 du 1er/10/2001 soit appliqué par les universités en particulier pour les enseignants-chercheurs associés ou invités. La preuve peut être faite que l'existence d'un décret et/ou d'une réglementation ne signifie pas son application. Les blocages ne sont pas toujours là où on les attend !.

³⁰ Nous faisons partie de ceux qui gardent un souvenir mémorable des Mohamed Dowidar, de Samir Amin, Christian Palloix et d'autres éminents universitaires étrangers qui activaient au sein de l'université algérienne.

En revanche, des témoignages sur les métiers et les fonctions exercées dans les entreprises et les administrations afin d'éclairer les étudiants sur une certaine « réalité » professionnelle me semblent beaucoup plus pertinents.

Du côté du partenaire extérieur (entreprise, administration, association ou autre), la participation attendue, outre les interventions et les diverses implications déjà évoquées, c'est l'accueil des étudiants comme stagiaires dans leurs organisations avec un accompagnement sous forme de tutorat. Si on réussit à réunir les conditions idoines, pourquoi alors ne pas envisager des formations alternées (stages dans une organisation et enseignements à l'université) ? (Clenet, 2003). L'alternance devrait alors être intégrative et tutorée :

- intégrative en ce qu'elle intègre, dans une même dynamique, les connaissances de terrain et celles acquises en milieu universitaire et tutorée afin d'aider l'étudiant-stagiaire à s'immerger dans le lieu d'accueil (Beduwé & Giret, 2004) et de pas risquer qu'il soit livré à lui-même et/ou confiné à des tâches subalternes voire transformés en « livreur de cafés » à défaut d'être lui-même un problème pour le lieu accueil (cf. Yousnadj, 2020).

Dans ce cadre, le stage encadré et institutionnalisé peut avoir un effet professionnalisant qui facilitera la future insertion professionnelle de l'étudiant³¹.

Dans une formation professionnalisante de niveau post-graduation, le stage doit être assimilé à une mission avec un objectif professionnel à atteindre. La problématisation et la méthodologie de cette mission, s'appuyant sur un outillage conceptuel pertinent, seront l'objet du mémoire de fin d'année. Ce dernier peut donner lieu, éventuellement à une soutenance publique devant un jury constitué d'universitaires et de professionnels avec une double évaluation : scientifique et professionnelle (Mebarki, 2020).

Ce que le partenaire extérieur peut obtenir de l'université

L'ouverture de l'université, par le rapprochement avec son environnement, ne doit pas se limiter aux simples apports des professionnels aux filières professionnalisantes mais doit concerner également diverses prestations qu'elle peut réaliser pour cet environnement en particulier pour les personnes morales. Recherche, formation inter au sein des établissements universitaires voire intra³² sur le lieu de travail, études, expertises peuvent faire l'objet de conventions entre ces institutions et l'université³³.

³¹ Évidemment, il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas d'utilisation éventuellement abusive des stages. Le risque encouru est que les stages deviennent l'antichambre de l'emploi voire des sous-emplois.

³² *Formation inter* est destinée à un public provenant de lieux divers (entreprise, administration etc.), *formation intra* est une formation sur mesure à la demande d'une structure qui peut être une entreprise, une administration, etc.

³³ Il existe quelques exemples de conventions entre l'université et l'entreprise et même avec

Des prestations scientifiques sous forme de recherche, d'études et/ou d'expertises diverses de l'université aux partenaires extérieurs permettront non seulement d'obtenir des subsides non négligeables mais aussi de dynamiser et d'élargir les thèmes d'investigation. En effet, se contenter de la tutelle de l'État pour orienter et financer la recherche limite singulièrement le champ de l'activité scientifique.

De plus, l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants par les partenaires extérieurs n'est pas négligeable soit en embauchant directement les étudiants à l'issue de leur formation, soit indirectement par la *création* conjointe avec les établissements universitaires :

« D'un capital social lorsque leurs diplômés n'en disposent pas. Cela peut se traduire par la multiplication de forums et rencontres entre les employeurs et les diplômés, l'intervention de professionnels dans les formations ou la montée en puissance des services proposés par les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIPE) pour les étudiants qui en ont besoin » (Bourdon, Giret & Goudard, 2012, pp. 89-110).

Il va de soi que les contraintes et carcans juridiques et autres existants dans la gestion financière et pédagogique, sans oublier la gestion des ressources humaines, empêchent tout rapprochement sérieux de l'université à son environnement extérieur. Une véritable autonomie, correspond là aussi, à une nécessité impérieuse, même si les établissements d'enseignement supérieur sont dotés d'une autonomie de gestion en vertu de la loi n° 99-05 du 4 avril 1999, toujours en vigueur.

L'autonomie d'action est certes une condition nécessaire mais non suffisante. Il faudra, en plus, une mutation profonde des cultures respectives de ces institutions qui les poussera naturellement à la coopération et aux échanges de savoirs et d'expériences. Là comme ailleurs, les chemins de la refondation seront ardues !

Au final, tout le monde gagnera dans ce rapprochement : les universités, les institutions économiques et administratives, les membres de la communauté universitaire sans oublier les salariés et les demandeurs d'emplois et, plus globalement l'ensemble des citoyens aux niveaux régional et national, voire international³⁴.

quelques collectivités locales mais malheureusement assez rares.

³⁴ L'ancrage régional est parfaitement compatible et cohérent avec l'ouverture internationale.

Pour ne pas conclure...

Ces quelques pistes de réflexion et les suggestions développées ici ne constituent qu'une modeste contribution aux débats sur l'université algérienne et son devenir. Elles ne doivent être considérées, en aucun cas, comme un diagnostic détaillé et exhaustif. En tout état de cause, un diagnostic approfondi intégrera nécessairement la question des blocages et autres obstacles à l'application des textes avant même d'évoquer de nouvelles voies de développement de l'enseignement supérieur en général et de l'université en particulier. Les problématiques de l'autonomie et de l'ouverture vers et à l'environnement extérieur analysées ici sont abordées positivement dans les lois régissant et organisant l'enseignement supérieur algérien depuis 1971. En effet, ces lois prévoient explicitement des éléments relatifs à l'autonomie, à l'ouverture au monde extérieur avec, par exemple, la possibilité de contractualiser les relations entre l'université et les partenaires extérieurs, la possibilité qu'à l'université de pouvoir créer des filiales pour commercialiser les produits de ses activités³⁵ sans oublier le recours aux intervenants extérieurs³⁶. Paradoxalement, tous ces points posent problème quand ils ne sont pas, simplement, inexistantes dans le fonctionnement et l'organisation des universités aujourd'hui. Les raisons peuvent tenir aussi bien aux manques ou insuffisances de moyens qu'à des résistances au changement. Pour les « résistants », le statut quo peut-être profitable à bien des changements.

Cela étant dit, l'opérationnalité des lois est aussi importante que les lois elles-mêmes. Les difficultés qu'elle rencontre méritent que l'on s'y attarde dans un diagnostic global de la situation de l'université. Faute de quoi, les lois et règlements seront vidés de tout contenu. Notons tout de même, l'extraordinaire régularité de l'écart, depuis plus de vingt ans, des textes et lois régissant l'université algérienne et la réalité.

Par ailleurs, nous avons également conscience de « l'oubli » dans cette contribution, de la question linguistique, source infinie d'handicaps. Elle explique sans doute bon nombre de difficultés majeures que rencontrent non seulement l'enseignement supérieur mais également tout le système éducatif algérien. Elle mérite à elle seule un développement qui dépasse largement l'objet de cette contribution.

L'objectif est, modestement, d'identifier quelques problématiques d'une nécessaire refondation, selon nous, de l'université algérienne. Au final, on peut reprocher à cette analyse l'impression d'une vision « préconisatrice » en abordant peu les modes opératoires. Il appartient aux acteurs de terrain, s'ils sont convaincus de la nécessité d'une refondation, d'imaginer les actions et activités à entreprendre pour refonder l'université algérienne.

³⁵ Loi n° 99-05 du 04/04/1999.

³⁶ Décret-Loi n°08-06 du 23/02/2008.

En tout état de cause, cette dernière, passe nécessairement par la valorisation de l'enseignant-chercheur ainsi que la réhabilitation de son statut et de ses fonctions. Elle ne peut se faire qu'avec des instances de gouvernance démocratiquement élues, au niveau de l'établissement universitaire et de ses composantes par tous les membres de la communauté universitaire. Enfin, comment imaginer une université performante sans qu'elle ne soit ouverte sur son environnement immédiat et plus lointain ?

Évidemment tout cela fait système. Aucun élément, aucune dimension ne peut se concevoir et se réaliser sans les autres. Le dysfonctionnement multidimensionnel de l'université algérienne constitue une preuve manifeste que toutes ces dimensions sont à revoir et à refonder car, nous devons être convaincus que notre « anthropologie culturelle » est parfaitement compatible avec l'universalité de notre université³⁷.

Bibliographie

Agulhon, C. (1990, mars). La formation continue : une voie de promotion pour les techniciens. Dans *Actualité de la formation permanente*, (105), 6-14.

Agulhon, C. (2007). La professionnalisation à l'université, une réponse à la demande sociale. *Recherche et Formation*, (54).

Beaud, O., Caillé, A., Encrenaz, P., Gauchet, M., & Vatin, F. (2010), *Refonder l'université. Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*. La Découverte, coll. « cahiers libres », 274p.

Boudjaoui, M. (2012). Du dispositif professionnalisé au dispositif professionnalisant : une autre lecture de la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Dans D. Demazière, P. Roquet et R. Wittorski (eds.), *La professionnalisation mise en objet*. Paris : L'Harmattan.

Bourdin, A. (2010). *L'université comme acteur du développement urbain durable*. communication GRIDED. Université de Montréal.

Bourdon, J., Giret, J.-F., & Goudard, M., (2012). Peut-on classer les universités à l'aune de leur performance d'insertion ? *Formation-Emploi*, (117), consulté sur <https://journals.openedition.org/formationemploi/3541?gathStatIcon=true&lang=en>

³⁷ D'aucuns pourraient reprocher à notre analyse sa conception normative et « normale » de l'université alors que, disent-ils, l'université algérienne est « anormale ». C'est une raison supplémentaire pour faire en sorte qu'elle retrouve « la normalité » en (re) devenant une université digne de ce nom d'autant plus les textes de loi régissant l'enseignement supérieur algérien contiennent quelques dispositions assez proches, par certains côtés, des universités « normales ». Ici comme ailleurs il y a un grand écart entre les textes et la réalité. Les textes sont-ils la belle vitrine d'une réalité qui l'est nettement moins ?

Par ailleurs, l'argument qui milite pour le statut quo, avancé par certains, est que l'université algérienne ne pourrait être un îlot de démocratie et d'efficacité dans un contexte de corruption, de népotisme et de médiocrité est parfaitement entendable. Raison de plus alors pour commencer à installer le changement à l'université comme ailleurs !

Bourdoncle, R., & Lessard, C. (2002, avril-mai-juin). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire ? *Revue française de pédagogie*, (139), pp. 131-154.

Bouyacoub, A., (2020, 1^{er} octobre). Revaloriser l'université, actualité autrement vue, *le Quotidien d'Oran*.

Champy-Remoussenard, P. (2008). Incontournable professionnalisation. Dans *Savoirs*, (17), 51-61.

Clenet, J. (2003). *L'ingénierie des formations en alternance « Pour comprendre, c'est-à-dire pour faire... »*. Paris : L'Harmattan.

Courtois, B., & Pineau, G. (1991). *La formation expérientielle des adultes*. Paris : La Documentation Française.

Dubar, C. & Gadéa, C. (1999). *La promotion sociale en France*. Lille : Éditions du Septentrion.

Dubar, C. (2001). *La formation professionnelle continue*. Paris : La Découverte.

El Hermassi S, « Langues, cultures, enseignement/apprentissages, CECRL et mondialisation : actes du colloque international, Hellemmes-Lille, 16 et 17 avril 2010 / organisé par l'AMIFA (association monsoise pour l'insertion, la formation et l'alphabetisation. France.

Gayraud, L., & al. (2009). *La professionnalisation dans l'enseignement supérieur*. Net doc. Marseille : CERREQ, 59.

Gayraud, L., Simon-Zarca, G., & Soldano, C. (2011). *Université : les défis de la professionnalisation*. Notes emploi formation. Marseille : CERREQ, 46.

Ghouati A (2014c), « L'État contre l'Université ? Une comparaison critique de deux réformes de l'enseignement supérieur en Algérie », Communication au colloque international Les sciences sociales européennes face à la globalisation de l'éducation et de la formation : vers un nouveau cadre réflexif et critique ?, 17 au 19 novembre 2014, Université de Picardie Jules Verne (Amiens)

Ghouati A, (2014b), « Réforme de l'enseignement supérieur et insertion des diplômés. Le cas de l'Algérie », Communication au séminaire international RHUI « Dynamiques Universitaires pour une société de la Connaissance : aspects interculturels », du 25 au 27 septembre 2014, Université Paris 8.

Khelladi, A. (2021, 05 janvier). Nouvelle constitution : nouvelle université ? *LSA*.

Lesne, M. (1977). Travail pédagogique et formation d'adultes : éléments d'analyse. Paris : pp 186, PUF.

Lesne, M. (1979). *Travail pédagogique et formation d'adultes*. Paris : PUF.

Mebarki, M. (2012). Ingénierie de Formation et Professionnalisation des enseignants marocains. Dans D. Demazière, P. Roquet & R. Wittorski (coord.), *La professionnalisation mise en objet*. Paris : Ed. L'Harmattan.

Mebarki, M. (2020, 23-24 février). *Compétences, professionnalisation et insertion professionnelle des jeunes diplômés au Maghreb*. [Colloque] « Entrepreneuriat, formations et perspectives professionnelles », Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Laboratoire LARAFIT, Université d'Oran 2, Oran.

Mebarki, M. (Co-di avec Roquet. P) (2003, juin), Trois décennies de formation continue : de l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie, *Cahiers d'études du CUEEP*, (52). Université de Lille 1.

Mebarki, M. et al (Coord). (2016, Mai), *Expérience et professionnalisation dans les champs de la formation et du travail*. Éditions OCTARES.

Miliani M « *La réforme LMD : un problème d'implémentation* », 75-76 | 2017, mis en ligne le 17 décembre 2018, <http://journals.openedition.org/insaniyat/17446> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.17446>

Nawel. D (2012), « *Enseignement supérieur, l'université face à ses dysfonctionnements* », dans *Algérie 360°*, 29 septembre

Perrenoud, P. (2004, juin), L'université entre transmission de savoirs et développement de compétences. Conférence au Congrès de *l'enseignement universitaire et de l'innovation*. Girona-Espagne, 10 p.

Robert, A. (2020, octobre). Reprise d'études en début de vie active : acquérir un diplôme reste un Graal, *Cereq Bref*, (396).

Roquet, P., Demazière, D., & Wittorski, R, (2012), *La professionnalisation mise en objet*. Paris : Ed. L'Harmattan.

Sebaa, R. (2020, 9 juin). *Repenser l'université algérienne*. Consulté sur Liberté-algérie.com.

Terrot, N. (1982, mars), À propos de la rencontre entre ouvriers et intellectuels : les universités populaires. Dans *Éducation permanente*, (62-63), 81-95.

Terrot, N. (2001, septembre). L'inscription de l'éducation permanente en France dans les universités : du militantisme individuel à l'engagement institutionnel. Dans *Éducation permanente*, (149), 135-154.

Wittorski, R. (2007). *Professionnalisation et développement professionnel*. Paris : L'Harmattan.

Wittorski, R. (2008). La professionnalisation. Dans *Savoirs*. (17), pp. 12-36.

Wittorski, R. (2008). Professionnaliser la formation : enjeux, modalités, difficultés. Dans *Formation-Emploi*, (101), pp. 1-17.

Wittorski, R. (2011). Les rapports entre professionnalisation et formation. Dans *Éducation permanente*, (188), pp. 5-11.

Wittorski, R., Demazières, D., & Roquet, P., (2012). *La professionnalisation mise en objet*. L'Harmattan.

Yousnadj, A. (23 et 26 septembre 2020). Rapprochement Université-Industrie : les raisons des blocages. *El Watan*.